



# Inscription course de caisses à savon – Farg' à fond

**27 juin 2020 – Farges-lès-Mâcon**

L'accueil des caisses à savon et de leurs pilotes se fera le samedi matin à partir de 09H00 à l'accueil participants.

Documents à nous retourner avant le 15 Juin 2020 :

- Dossier d'inscription
- Décharge de responsabilité signée
- Règlement paraphé et signé
- Frais d'inscription (10 euros)

## Identification du pilote

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Nom de la caisse à savon : .....

.....

Catégorie d'inscription :

Adulte (plus de 16 ans)

Enfant (entre 8 et 16 ans)

Ce dossier d'inscription est à retourner à l'adresse suivante avant le 15 Juin 2020:

*Les amis de Farges*

*chez Benjamin Falière*

*1 chemin de la benne*

*71700 Farges-lès-Mâcon*

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier papier par l'association « Les Amis de Farges », 11 rue des Fontaines, Farges-lès-Mâcon, pour l'organisation de l'évènement « La Farg'à Fond ». La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement.*

*Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'association « Les Amis de Farges » et aux organisateurs.*

*Les données sont conservées pendant 3 mois après l'évènement.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données: « Les Amis de Farges », 11 rue des Fontaines, 71700 Farges-lès-Mâcon*

*Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.*

## **Décharge de responsabilité**

Je soussigné (nom, prénom) .....,  
né le ..... à (ville, département) .....,  
résidant à .....,  
.....  
déclare prendre part à la Farg' à Fond, organisée le 27 juin 2020 par l'association « Les amis de Farges » à Farges-lès-Mâcon, de ma propre initiative et pleine volonté.

Par mon inscription :

- Je m'engage à respecter l'ensemble des règles de sécurité et de participation s'appliquant à cette journée, ainsi que les consignes données par les organisateurs.
- En cas de dommages ou d'accident, de toute nature, causés à moi-même ou à un tiers, sans aucune exception, je dégage de toute responsabilité l'association « Les Amis de Farges », la commune de Farges-lès-Mâcon et plus largement toute personne participant à l'organisation de cette journée. Je renonce à toutes poursuites pénales, civiles ou administratives envers l'association « Les Amis de Farges », la mairie de Farges-lès-Mâcon et plus largement toute personne participant à l'organisation de cette journée.
- Je ne pourrais tenir l'association « Les Amis de Farges », la mairie de Farges-lès-Mâcon et les organisateurs, responsables en cas de perte ou de vols de biens matériels. Il est de ma seule responsabilité de veiller à mes biens au cours de cette journée.
- Je certifie être assuré par ma responsabilité civile pour l'ensemble des dommages corporels et incorporels que je pourrais causer, et m'engage à faire valoir mon contrat d'assurance de responsabilité civile.
- Je me porte garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner durant cette manifestation.
- Je certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale en rapport avec la pratique de la course de caisse à savon.

L'inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement et de la décharge.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit à l'organisateur d'exclure ma participation.

Fait à .....

Le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

# Règlement de la Farg' à Fond

## Article 1 : Organisation

La Farg' à Fond est organisée par l'association des Amis de Farges et aura lieu le samedi 27 juin 2020 à Farges-lès-Mâcon.

Cette manifestation consiste en la conception d'une caisse à savon originale (voir définition plus loin), et à la faire rouler sur la distance de l'ensemble du parcours à la seule force d'une poussée initiale.

Plusieurs pilotes peuvent utiliser une même caisse à savon, et chacun d'entre eux effectuera 2 descentes.

Un règlement de 10 euros est demandé à chaque participant lors de l'inscription, donnant droit à une boisson gratuite.

Aucun des frais engagés par les participants ne seront remboursés, qu'il s'agisse de frais de déplacements, d'inscription (en cas de non participation), de conception et de réalisation de la caisse à savon ou des dommages qui lui seront causés, ou encore de frais postaux.

## Article 2 : Participants

Toute personne, majeure ou mineure de plus de 8 ans, peut s'inscrire à la Farg' à Fond.

Les participants et participantes mineur(e)s à la date de l'évènement seront placés sous la responsabilité de leurs parents ou représentant légal qui signera la décharge de responsabilité.

Les membres du jury ne peuvent pas participer à la compétition.

## Article 3 : Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription complet, contenant l'identification du participant, la décharge de responsabilité ainsi que le règlement signé et les frais d'inscriptions, doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

*Les amis de Farges  
chez Benjamin Falière  
1 chemin de la benne  
71700 Farges-lès-Mâcon*

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés, et le nombre de participants est limité à 50.

## Article 4 : Caractéristiques techniques

Pour pouvoir participer à la Farg' à Fond, toute caisse à savon devra répondre aux conditions suivantes.

- **Dimensions** : Sa taille doit être inférieure à 2,50m de longueur, 1,50m de largeur et 2,50 de hauteur. Sa garde au sol doit être comprise entre 5 et 30 centimètres
- **Poids** : La caisse à savon ne doit pas excéder 150 kilogrammes à vide.
- **Propulsion** : Elle ne doit être faite qu'à l'aide de la poussée initiale, faite manuellement sur une distance de 5 mètres. Tout autre moyen de propulsion est interdit (moteur, pédales, ressorts, mécanismes à inertie, ...).

- **Sécurité** : La caisse à savon doit disposer d'un plancher fermé. Une ceinture de sécurité (type enrouleur interdit) et un arceau de sécurité sont fortement recommandés. Aucune pièce saillante ou amovible pouvant être perdue ou détachée sur le parcours ne doit être présente sur la caisse à savon. Chaque membre de l'équipage devra être en mesure de s'extraire rapidement du véhicule.
- **Roues** : La caisse à savon doit être équipée de trois roues ou plus, de préférence gonflables.
- **Direction** : La caisse à savon doit être équipée d'une direction en parfait état de marche. Le volant ou guidon ne doit représenter aucun danger pour le pilote.
- **Freinage** : La présence d'un système de freinage agissant sur au moins deux roues est obligatoire. Ce système de freinage sera de préférence indépendant de la direction.
- **Remorquage** : La caisse à savon devra être équipée d'attaches de remorquage à l'avant et à l'arrière (anneaux d'un diamètre intérieur de 25 mm minimum). Ces attaches doivent être soudées ou boulonnées. Une sangle ou élingue de 2 mètres est également demandée pour chaque véhicule.
- **Équipement** : Le pilote et son éventuel co-pilote devront être équipés d'un casque (type moto, ski, roller), de gants, d'un pantalon, d'un haut à manches longues, de chaussures fermées. Dorsale, coudières et genouillères sont également recommandées.

Toute caisse à savon et équipage ne remplissant pas l'ensemble de ces conditions se verront refuser le départ.

Le publicité est permise sur la caisse à savon.

La publicité pour l'alcool ou le tabac sont interdites par la loi.

#### **Article 5 : Le concours**

Plusieurs récompenses seront décernées en fonction des performances et des votes du jury.

- La caisse à savon la plus originale
- La mise en scène lors de la descente (spectacle)
- ...

Le jury sera seul décideur, par l'attribution de notes, du classement pour chacune de ces catégories.

Le vainqueur de chaque catégorie se verra récompensé d'un lot.

#### **Article 6 : Déroulement du concours**

L'accueil des participants et le contrôle des caisses à savon se feront le 27 juin 2020 de 9h à 11h à l'accueil participants.

Les essais débiteront suite au contrôle des caisses à savon. Aucune modification n'est autorisée suite au contrôle.

La compétition se déroulera de 13h à 17h.

Chaque participant effectuera 2 descentes assurées, ce nombre pouvant évoluer en fonction du nombre d'inscrits.

#### **Article 7 : Publications**

Tout participant autorise l'association « Les Amis de Farges » de le prendre en photo et de le filmer durant l'évènement.

Tout participant autorise l'association « Les Amis de Farges » à utiliser, reproduire et publier, sur support papier (journaux et éditions diverses) et sur Internet son image ainsi que celle de sa caisse à savon, sans aucune rémunération ou indemnité, pour une durée de 5 ans pour la communication, information et promotion de l'évènement et de l'association « Les Amis de Farges ».

**Article 8 : Droit de réserve**

L'association « Les Amis de Farges » se réserve le droit de modifier ou annuler l'évènement pour un cas de force majeure et/ou indépendant de sa volonté.

**Article 9 : Responsabilité et sécurité**

L'association « Les Amis de Farges », la mairie de Farges-lès-Mâcon et les sponsors ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou de vols de biens matériels, d'accident ou d'incident.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommages ou d'accident de toute nature, causés à soi-même ou à un tiers, sans aucune exception.

L'association « Les Amis de Farges » s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs nécessaires à la garantie de la sécurité des participants et du public, notamment un balisage du parcours, des barrières, des pneus, une liaison entre les organisateurs.

**Article 10 : Acceptation du règlement**

La participation à la Farg' à Fond implique l'acceptation sans condition de ce règlement dans son intégralité.

Fait à : .....

Le : .....

Nom, Prénom et signature du participant, précédés de la mention « Lu et approuvé »